

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2023

États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022 (note 1)

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	38 917 \$	21 042 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	882	175
Intérêts à recevoir	709	429
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	395	–
Montant à recevoir à l'émission de parts	1	–
Actifs dérivés	333	179
Total de l'actif	41 237	21 825
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	961	–
Distributions à verser aux porteurs de parts rachetables	1	–
Passifs dérivés	363	123
Total du passif	1 325	123
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	39 912 \$	21 702 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	22 365 \$	21 124 \$
Série F	139 \$	5 \$
Série O	1 866 \$	– \$
Série S	15 542 \$	573 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Série A	10,78 \$	10,37 \$
Série F	10,71 \$	10,31 \$
Série O	10,82 \$	10,42 \$
Série S	10,75 \$	10,33 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours au 30 juin 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2023	99	104
31 décembre 2022	–	–

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2023	–	104	–	–
31 décembre 2022	–	–	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 21.

Organisation du fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 6 mai 2022 (désignée la *date de création*)

	Date de début des activités
Série A	6 mai 2022
Série F	16 novembre 2022
Série O	16 novembre 2022
Série S	16 novembre 2022

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

État du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour la période close le 30 juin 2023 (note 1)

	30 juin 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	
Intérêts aux fins de distribution	951 \$
Profit (perte) sur dérivés	135
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	331
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change	(33)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	370
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	1 754
Autres produits	
Profit (perte) de change sur la trésorerie	1
	1
Charges (note 6)	
Frais de gestion ±±	183
Frais d'administration fixes ±±±	14
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-
Coûts de transaction	6
Retenues d'impôt (note 7)	18
	221
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(22)
	199
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	1 556
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (à l'exclusion des distributions)	
Série A	1 241 \$
Série F	6 \$
Série O	61 \$
Série S	248 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par série	
Série A	2 045
Série F	9
Série O	156
Série S	614
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)	
Série A	0,61 \$
Série F	0,56 \$
Série O	0,39 \$
Série S	0,40 \$

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Série A	1,25 %
Série F	0,75 %
Série O	0,00 %
Série S	0,75 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Série A	0,10 %
Série F	0,05 %
Série O	s. o.
Série S	0,05 %

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers)

Pour la période close le 30 juin 2023 (note 1)

	Parts de série A		Parts de série F		Parts de série O		Parts de série S	
	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	1 241 \$	– \$	6 \$	– \$	61 \$	– \$	248 \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(397)	–	(3)	–	(47)	–	(278)	–
	(397)	–	(3)	–	(47)	–	(278)	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	15	150	145	–	1 855	–	15 471	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	397	–	2	–	47	–	278	–
Montant payé au rachat de parts	(15)	–	(16)	–	(50)	–	(750)	–
	397	150	131	–	1 852	–	14 999	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 241	150	134	–	1 866	–	14 969	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	21 124	–	5	–	–	–	573	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	22 365 \$	150 \$	139 \$	– \$	1 866 \$	– \$	15 542 \$	– \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 30 juin 2023 et 2022								
Solde au début de la période	2 037	–	–	–	–	–	55	–
Parts rachetables émises	1	15	14	–	173	–	1 433	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	37	–	–	–	4	–	26	–
	2 075	15	14	–	177	–	1 514	–
Parts rachetables rachetées	(1)	–	(1)	–	(4)	–	(69)	–
Solde à la fin de la période	2 074	15	13	–	173	–	1 445	–

Tableau des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers)

Pour la période close le 30 juin 2023 (note 1)

	30 juin 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	1 556 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(1)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(331)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(370)
Achat de placements	(112 883)
Produits de la vente de placements	96 361
Intérêts à recevoir	(280)
	(15 948)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Montant reçu à l'émission de parts	17 485
Montant payé au rachat de parts	(831)
	16 654
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	706
Perte (profit) de change sur la trésorerie	1
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	175
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	882 \$
Intérêts reçus	671 \$

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2023

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada							
Exportation et développement Canada	40,00 %	2023/10/13	TRY	2 500 000	185	121	
					185	121	0,3 %
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES					185	121	0,3 %
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Brésil							
République fédérative du Brésil		2023/07/01	coupon zéro, BRL	1 401 000	357	388	
République fédérative du Brésil		2024/01/01	coupon zéro, BRL	1 543 000	391	402	
République fédérative du Brésil		2025/07/01	coupon zéro, BRL	2 357 000	520	535	
République fédérative du Brésil		2026/01/01	coupon zéro, BRL	5 042 000	992	1 094	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2027/01/01	série F, BRL	2 275 000	531	594	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2029/01/01	BRL	1 070 000	251	275	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2031/01/01	BRL	1 505 000	317	384	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2033/01/01	BRL	901 000	191	228	
					3 550	3 900	9,8 %
¹Chili (note 10)							
République du Chili	2,50 %	2025/03/01	CLP	160 000 000	251	250	
République du Chili	5,00 %	2028/10/01	CLP	125 000 000	207	205	
République du Chili	4,70 %	2030/09/01	CLP	120 000 000	185	195	
République du Chili	6,00 %	2033/04/01	CLP	45 000 000	79	79	
République du Chili	6,00 %	2043/01/01	série 30YR, CLP	120 000 000	220	225	
					942	954	2,4 %
²Chine (note 10)							
People's Republic of China	2,47 %	2024/09/02	CNY	1 120 000	211	205	
People's Republic of China	2,18 %	2025/08/25	CNY	2 420 000	452	441	
People's Republic of China	2,46 %	2026/02/15	CNY	1 570 000	306	288	
People's Republic of China	2,80 %	2029/03/24	CNY	6 200 000	1 189	1 144	
People's Republic of China	2,80 %	2030/03/25	CNY	540 000	100	99	
People's Republic of China	2,76 %	2032/05/15	CNY	3 430 000	653	627	
People's Republic of China	3,81 %	2050/09/14	CNY	1 590 000	337	328	
					3 248	3 132	7,8 %
Colombie							
Ecopetrol SA	8,88 %	2033/01/13	rachetable, USD	30 000	39	39	
République de Colombie	6,25 %	2025/11/26	série B, COP	95 500 000	24	28	
République de Colombie	7,50 %	2026/08/26	série B, COP	906 500 000	218	270	
République de Colombie	6,00 %	2028/04/28	série B, COP	1 213 800 000	241	331	
République de Colombie	7,00 %	2031/03/26	série B, COP	2 066 000 000	396	551	
République de Colombie	7,00 %	2032/06/30	COP	249 000 000	50	65	
République de Colombie	13,25 %	2033/02/09	série B, COP	627 700 000	210	234	
République de Colombie	7,25 %	2034/10/18	série B, COP	115 600 000	28	30	
République de Colombie	9,25 %	2042/05/28	série B, COP	841 800 000	207	240	
République de Colombie	7,25 %	2050/10/26	série B, COP	377 100 000	70	85	
					1 483	1 873	4,7 %
³République tchèque (note 10)							
République tchèque		2024/12/12	série 135, coupon zéro, CZK	7 540 000	403	423	
République tchèque	2,40 %	2025/09/17	série 89, CZK	3 120 000	164	179	
République tchèque	0,25 %	2027/02/10	CZK	2 010 000	105	104	
République tchèque	2,75 %	2029/07/23	CZK	14 670 000	783	812	
République tchèque	1,20 %	2031/03/13	série 121, CZK	2 390 000	115	116	
République tchèque	1,75 %	2032/06/23	série 138, CZK	2 400 000	120	119	
République tchèque	1,50 %	2040/04/24	série 125, CZK	8 910 000	332	356	
					2 022	2 109	5,3 %
Égypte							
République arabe d'Égypte	14,37 %	2025/10/20	série 5YR, EGP	6 750 000	309	247	
République arabe d'Égypte	14,66 %	2030/10/06	série 10YR, EGP	1 225 000	38	37	
					347	284	0,7 %
Hongrie							
Gouvernement de la Hongrie	1,50 %	2026/08/26	série 26/F, HUF	68 260 000	210	215	
Gouvernement de la Hongrie	4,75 %	2032/11/24	série 32/A, HUF	47 150 000	136	155	
Gouvernement de la Hongrie	3,00 %	2038/10/27	série 38/A, HUF	49 120 000	106	124	
République de Hongrie	6,00 %	2023/11/24	série 23/A, HUF	24 180 000	85	92	
République de Hongrie	4,50 %	2028/03/23	série 28/B, HUF	251 490 000	767	857	
					1 304	1 443	3,6 %
Indonésie							
République d'Indonésie	6,50 %	2025/06/15	série FR81, IDR	3 336 000 000	302	298	
République d'Indonésie	8,38 %	2026/09/15	série FR56, IDR	6 947 000 000	639	658	
République d'Indonésie	7,00 %	2030/09/15	série FR82, IDR	8 001 000 000	701	736	
République d'Indonésie	9,50 %	2031/07/15	série FR54, IDR	8 299 000 000	835	885	
République d'Indonésie	6,63 %	2033/05/15	série FR65, IDR	3 691 000 000	327	332	
République d'Indonésie	7,13 %	2042/06/15	série FR92, IDR	7 605 000 000	671	704	
					3 475	3 613	9,1 %
Israël							
Israel Electric Corp. Ltd.	4,25 %	2028/08/14	USD	100 000	125	124	
					125	124	0,3 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Malaisie							
Fédération de Malaisie	3,91 %	2026/07/15	série 0119, MYR	1 575 000	475	452	
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307, MYR	1 962 000	569	554	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219, MYR	1 382 000	408	394	
Fédération de Malaisie	2,63 %	2031/04/15	série 0220, MYR	3 308 000	890	861	
Fédération de Malaisie	4,70 %	2042/10/15	série 0222, MYR	3 207 000	991	981	
Fédération de Malaisie	4,92 %	2048/07/06	série 0518, MYR	285 000	94	90	
					3 427	3 332	8,4 %
⁴Mexique (note 10)							
America Movil SAB de CV	9,50 %	2031/01/27	rachetable, MXN	2 000 000	154	155	
Petroleos Mexicanos	6,49 %	2027/01/23	rachetable, USD	52 000	64	61	
Petroleos Mexicanos	10,00 %	2033/02/07	rachetable, USD	76 000	98	92	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2023/12/07	série M, MXN	10 596 500	716	809	
États-Unis du Mexique	5,83 %	2026/03/05	série M, MXN	10 393 000	674	736	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20, MXN	4 762 900	331	351	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M, MXN	7 624 200	495	559	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2033/05/26	série M, MXN	5 176 000	352	369	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2042/11/13	série M, MXN	2 820 000	180	197	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2053/07/31	série M, MXN	10 211 500	632	717	
					3 696	4 046	10,1 %
Pérou							
République du Pérou	5,94 %	2029/02/12	PEN	1 097 000	362	393	
République du Pérou	6,15 %	2032/08/12	PEN	850 000	277	297	
République du Pérou	7,30 %	2033/08/12	PEN	314 000	116	118	
République du Pérou	6,90 %	2037/08/12	PEN	133 000	46	48	
République du Pérou	5,35 %	2040/08/12	PEN	675 000	183	205	
					984	1 061	2,7 %
Pologne							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725, PLN	1 815 000	502	563	
République de Pologne		2025/10/25	série 1025, coupon zéro, PLN	175 000	48	50	
République de Pologne	0,25 %	2026/10/25	série 1026, PLN	2 450 000	552	671	
République de Pologne	2,75 %	2028/04/25	série 0428, PLN	2 016 000	538	578	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432, PLN	710 000	162	169	
République de Pologne	4,88 %	2033/10/04	rachetable, USD	55 000	74	72	
République de Pologne	6,00 %	2033/10/25	série 1033, PLN	680 000	220	226	
					2 096	2 329	5,8 %
Roumanie							
Gouvernement de Roumanie	3,25 %	2026/06/24	série 5Y, RON	400 000	100	107	
Gouvernement de Roumanie	4,15 %	2028/01/26	série 8Y, RON	2 140 000	540	564	
Gouvernement de Roumanie	8,00 %	2030/04/29	série 7Y, RON	185 000	58	57	
Gouvernement de Roumanie	4,15 %	2030/10/24	série 10YR, RON	1 525 000	374	380	
Gouvernement de Roumanie	3,65 %	2031/09/24	série 15Y, RON	145 000	34	34	
Gouvernement de Roumanie	4,75 %	2034/10/11	série 15Y, RON	380 000	80	94	
Gouvernement de Roumanie	7,90 %	2038/02/24	série 15Y, RON	180 000	57	58	
					1 243	1 294	3,2 %
⁶Afrique du Sud (note 10)							
République sud-africaine	10,50 %	2026/12/21	série R186, ZAR	3 410 000	258	249	
République sud-africaine	7,00 %	2031/02/28	série R213, ZAR	12 140 000	754	684	
République sud-africaine	8,25 %	2032/03/31	série 2032, ZAR	7 330 000	481	434	
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035, ZAR	15 662 000	958	904	
République sud-africaine	9,00 %	2040/01/31	série 2040, ZAR	4 300 000	264	233	
République sud-africaine	8,75 %	2044/01/31	série 2044, ZAR	8 430 000	498	436	
République sud-africaine	8,75 %	2048/02/28	série 2048, ZAR	8 950 000	535	457	
					3 748	3 397	8,5 %
Thaïlande							
Royaume de Thaïlande	2,13 %	2026/12/17	THB	2 683 000	100	100	
Royaume de Thaïlande	1,00 %	2027/06/17	THB	2 800 000	106	100	
Royaume de Thaïlande	4,88 %	2029/06/22	THB	11 644 000	515	495	
Royaume de Thaïlande	3,65 %	2031/06/20	THB	3 105 000	136	126	
Royaume de Thaïlande	3,35 %	2033/06/17	THB	13 471 000	562	537	
Royaume de Thaïlande	1,59 %	2035/12/17	THB	21 512 000	716	706	
Royaume de Thaïlande	2,00 %	2042/06/17	THB	13 301 000	406	425	
					2 541	2 489	6,2 %
⁵Turquie (note 10)							
République turque	16,90 %	2026/09/02	TRY	1 744 000	138	96	
République turque	10,50 %	2027/08/11	TRY	895 000	45	42	
République turque	11,70 %	2030/11/13	TRY	646 000	33	30	
					216	168	0,4 %
États-Unis							
Obligation du Trésor des États-Unis	4,13 %	2032/11/15	USD	58 000	81	79	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,38 %	2042/08/15	USD	86 000	108	103	
					189	182	0,5 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
					34 636	35 730	89,5 %
^{4,5}OBLIGATIONS SUPRANATIONALES (note 10)							
Banque africaine de développement		2023/10/18	coupon zéro, TRY	2 080 000	120	102	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (La)	4,50 %	2023/11/03	MXN	2 430 000	171	183	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (La)	4,50 %	2024/01/29	IDR	550 000 000	48	48	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6,50 %	2025/05/19	PLN	230 000	75	75	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	0,87 %	2026/03/04	PLN	240 000	65	67	
Banque européenne d'investissements	3,00 %	2029/11/25	PLN	1 098 000	281	306	
Banque interaméricaine de développement	7,50 %	2024/12/05	MXN	4 125 000	276	304	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	5,73 %	2027/08/02	PLN	470 000	147	154	
International Finance Corp.	11,00 %	2024/07/25	HUF	88 000 000	292	341	
International Finance Corp.		2038/03/23	coupon zéro, MXN	2 400 000	49	50	
TOTAL DES OBLIGATIONS SUPRANATIONALES					1 524	1 630	4,1 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					36 345	37 481	93,9 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					36 345	37 481	93,9 %
PLACEMENTS À COURT TERME							
République arabe d'Égypte	23,11 %	2023/10/17	bon du Trésor, EGP	900 000	36	37	
Gouvernement du Canada	4,83 %	2023/08/17	bon du Trésor	100 000	99	99	
Banque Nationale du Canada	4,70 %	2023/07/04	dépôt à terme	1 300 000	1 300	1 300	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					1 435	1 436	3,6 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					–	–	
TOTAL DES PLACEMENTS					37 780	38 917	97,5 %
Actifs dérivés						333	0,8 %
Passifs dérivés						(363)	(0,9) %
Autres actifs, moins les passifs						1 025	2,6 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						39 912	100,0 %

¹⁻⁶Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/06	BRL	4 730 000	USD	921 004	0,195	0,206	73
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/09/06	USD	166 056	BRL	855 000	5,149	4,845	(14)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/26	CLP	143 235 000	USD	177 823	0,001	0,001	–
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2023/07/26	USD	219 314	CLP	180 660 000	823,750	804,272	(7)
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/09/08	CNY	910 000	CAD	166 766	0,183	0,184	–
2	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/08	CAD	94 813	CNY	505 000	5,326	5,449	2
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/08	CAD	2 395 010	CNY	12 575 000	5,250	5,449	87
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/08	CAD	465 688	CNY	2 495 000	5,358	5,449	8
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/08	CAD	121 697	CNY	655 000	5,382	5,449	2
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2023/07/26	COP	1 979 150 000	USD	429 550	0,000217	0,000238	55
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/26	COP	1 232 635 000	USD	291 403	0,000236	0,000238	2
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2023/07/26	USD	203 824	COP	967 515 000	4 746,810	4 203,175	(35)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2023/07/26	USD	71 750	COP	303 665 000	4 232,280	4 203,175	(1)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/26	USD	209 186	COP	981 290 000	4 691,000	4 203,175	(32)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/26	USD	43 433	COP	198 870 000	4 578,820	4 203,175	(5)
3	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/08/16	CZK	7 045 000	CAD	438 174	0,062	0,061	(11)
3	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/08/16	CAD	63 445	CZK	1 045 000	16,471	16,488	–
3	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/08/16	CAD	75 280	CZK	1 250 000	16,605	16,488	(1)
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/08/16	CAD	1 307 990	CZK	21 095 000	16,128	16,488	29
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/08/16	CAD	253 129	CZK	4 170 000	16,474	16,488	–
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2023/07/17	EUR	30 000	CAD	45 114	1,504	1,446	(2)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/17	CAD	44 381	EUR	30 000	0,676	0,691	1
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	HUF	79 710 000	CAD	309 988	0,004	0,004	(3)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	HUF	50 065 000	CAD	190 630	0,004	0,004	3
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/24	HUF	26 070 000	CAD	101 395	0,004	0,004	(1)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/24	HUF	24 175 000	CAD	91 589	0,004	0,004	2
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	CAD	160 786	HUF	41 680 000	259,227	259,235	–
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	CAD	52 083	HUF	13 565 000	260,450	259,235	–
	State Street Trust Co., Londres	A-1+	2023/07/05	CAD	118 787	HUF	30 636 484	257,912	257,702	–
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/29	IDR	4 476 825 000	USD	298 236	0,000067	0,000066	(1)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/09/29	IDR	3 865 100 000	USD	258 121	0,000067	0,000066	(2)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/09/29	IDR	3 488 500 000	USD	233 189	0,000067	0,000066	(2)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/09/12	INR	52 360 000	USD	630 995	0,012	0,012	7
	Banque de Montréal	A-1	2023/08/31	JPY	44 655 000	CAD	441 412	0,010	0,009	(28)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/08/31	JPY	6 090 000	CAD	58 530	0,010	0,009	(2)
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/13	MXN	935 000	CAD	67 761	0,072	0,077	5
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/06	MXN	1 995 480	CAD	154 699	0,078	0,077	–
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2023/07/13	CAD	48 861	MXN	640 000	13,098	12,944	(1)
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/13	CAD	282 071	MXN	3 920 000	13,897	12,944	(21)
4	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/13	CAD	178 020	MXN	2 365 000	13,285	12,944	(5)
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/13	CAD	155 172	MXN	2 035 000	13,114	12,944	(2)
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/13	CAD	103 994	MXN	1 355 000	13,030	12,944	(1)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/12	MYR	1 125 000	USD	257 084	0,229	0,215	(21)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/17	PLN	540 000	CAD	174 645	0,323	0,326	1
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/17	CAD	96 720	PLN	300 000	3,102	3,072	(1)
	Banque de Montréal	A-1	2023/09/06	RON	750 000	CAD	219 221	0,292	0,291	(1)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/07/05	RON	67 376	CAD	19 691	0,292	0,292	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/01	THB	48 260 000	CAD	1 905 439	0,039	0,038	(93)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/09/01	THB	4 465 000	CAD	176 644	0,040	0,038	(9)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/01	CAD	385 175	THB	10 325 000	26,806	26,631	(3)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/01	CAD	261 688	THB	6 980 000	26,673	26,631	–
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/09/01	CAD	340 027	THB	8 900 000	26,174	26,631	6
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/08/15	CAD	39 766	TRY	715 000	17,980	19,927	4
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/08/15	CAD	65 033	TRY	1 040 000	15,992	19,927	13
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/06	USD	31 042	CAD	41 115	1,325	1,325	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2023/07/24	USD	760 000	CAD	1 031 852	1,358	1,324	(25)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	USD	295 000	CAD	391 089	1,326	1,324	–
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	USD	260 000	CAD	342 286	1,316	1,324	2
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/24	USD	1 535 000	CAD	2 059 167	1,341	1,324	(26)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/24	USD	290 000	CAD	385 367	1,329	1,324	(1)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/24	USD	15 000	CAD	20 038	1,336	1,324	–
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/24	USD	230 000	CAD	303 226	1,318	1,324	1
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2023/07/24	USD	20 000	CAD	27 168	1,358	1,324	(1)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/24	USD	50 000	CAD	67 154	1,343	1,324	(1)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/07/24	CAD	592 394	USD	440 000	0,743	0,755	10
	Banque Royale du Canada	A-1+	2023/07/24	CAD	251 396	USD	185 000	0,736	0,755	6
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/24	CAD	387 852	USD	285 000	0,735	0,755	10
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/24	CAD	320 064	USD	240 000	0,750	0,755	2
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/24	CAD	99 998	USD	75 000	0,750	0,755	1
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2023/07/24	CAD	94 016	USD	70 000	0,745	0,755	1
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2023/09/01	CAD	182 059	ZAR	2 650 000	14,556	14,307	(3)
6	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2023/09/01	CAD	85 930	ZAR	1 250 000	14,547	14,307	(1)
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										(30)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 30 juin 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	333 \$	– \$	333 \$	(154) \$	– \$	179 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(363)	–	(363)	154	–	(209)
Total	(30) \$	– \$	(30) \$	– \$	– \$	(30) \$
Au 31 décembre 2022						
Actifs dérivés de gré à gré	179 \$	– \$	179 \$	(105) \$	– \$	74 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(123)	–	(123)	105	–	(18)
Total	56 \$	– \$	56 \$	– \$	– \$	56 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC (désigné le *Fonds*) cherche à produire un revenu et une plus-value du capital modérée à long terme, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale.

Stratégies de placement : Le Fonds cherche à investir principalement dans des titres souverains à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale. Le Fonds peut également investir dans des titres non souverains à revenu fixe de marchés émergents et développés dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas dépasser 30 % de la valeur liquidative du Fonds.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2023.

Le tableau suivant présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise.

Au 31 décembre 2022

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	0,8
Obligations internationales	
Brésil	8,5
Chili	0,5
Chine	9,1
Colombie	6,0
République tchèque	5,6
Égypte	0,7
Hongrie	1,5
Indonésie	9,5
Israël	1,0
Malaisie	8,5
Mexique	9,8
Pérou	0,9
Pologne	7,4
République de Serbie	0,5
Roumanie	4,3
Afrique du Sud	10,6
Thaïlande	5,8
États-Unis	1,4
Obligations supranationales	2,4
Placements à court terme	2,2
Actifs (passifs) dérivés	0,3
Autres actifs, moins les passifs	2,7
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
AAA	5,3	6,8
AA	5,3	5,6
A	34,3	21,2
BBB	30,0	41,9
Inférieur à BBB	22,6	21,5
Total	97,5	97,0

Risque de change

Le tableau qui suit indique les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, compte tenu de la valeur marchande des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
BRL	5 063	12,7
IDR	4 879	12,2
MXN	3 906	9,8
MYR	3 577	9,0
THB	3 530	8,8
ZAR	3 351	8,4
PLN	2 997	7,5
HUF	2 384	6,0
COP	2 232	5,6
RON	1 580	4,0
PEN	1 045	2,6
CLP	908	2,3
CZK	897	2,2
INR	842	2,1
JPY	470	1,2
CNY	412	1,0
EGP	348	0,9
TRY	345	0,9

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2022

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
MXN	2 589	11,9
BRL	2 466	11,4
CNY	2 153	9,9
IDR	2 120	9,8
ZAR	2 076	9,6
MYR	1 976	9,1
THB	1 816	8,4
PLN	1 539	7,1
CZK	875	4,0
HUF	794	3,7
COP	772	3,6
PEN	722	3,3
RON	490	2,3
CLP	467	2,2
INR	301	1,4
TRY	190	0,9
EGP	154	0,7

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	388	216

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	30 juin 2023 (en milliers de dollars)	31 décembre 2022 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	2 145	1 668
1 an à 3 ans	6 231	3 931
3 ans à 5 ans	7 001	3 468
Plus de 5 ans	22 104	11 505
Total	37 481	20 572

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	485	249

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 aurait augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de série A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 7 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net pourrait être considérablement différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice JPMorgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (\$ CA)	365	-

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	-	37 481	-	37 481
Placements à court terme	-	1 436	-	1 436
Actifs dérivés	-	333	-	333
Total des actifs financiers	-	39 250	-	39 250
Passifs financiers				
Passifs dérivés	-	(363)	-	(363)
Total des passifs financiers	-	(363)	-	(363)
Total des actifs et des passifs financiers	-	38 887	-	38 887

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2022

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	-	20 572	-	20 572
Placements à court terme	-	470	-	470
Actifs dérivés	-	179	-	179
Total des actifs financiers	-	21 221	-	21 221
Passifs financiers				
Passifs dérivés	-	(123)	-	(123)
Total des passifs financiers	-	(123)	-	(123)
Total des actifs et des passifs financiers	-	21 098	-	21 098

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds de titres à revenu fixe CIBC (désignés individuellement, un *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement, à l'exception du Fonds de créances mondiales CIBC et du Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*) est le gestionnaire (désignée le *gestionnaire*) et également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts, chacune pouvant être émise en un nombre illimité de séries, et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. À l'avenir, l'offre de toute série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Série A	Série F	Série S	Série O
Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC	✓	✓	✓	✓
Fonds de créances mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓
Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC	✓	✓	✓	✓

Chaque série de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série de parts. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs, sous réserve de certaines exigences de placement minimum. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'acquisition à l'achat de parts.

Les parts de série F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts.

Les parts de série O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de série O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de série O avec le gestionnaire, et des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe qui utilise une structure de fonds de fonds. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de série O d'un Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de série O; plutôt, des frais de gestion négociés sont imposés par le gestionnaire directement aux porteurs de parts de série O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts de série S et de série SM ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. À la date de clôture, les parts de série SM étaient visées par le prospectus simplifié, mais n'avaient pas encore été offertes en vente au public et aucune opération sur des parts de cette série n'avait été réalisée.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2023. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour le semestre clos le 30 juin 2023 et couvrent la période qui s'étend de la date de début des activités jusqu'au 30 juin 2022.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 16 août 2023.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (désignée l'*IAS 34*), publiée par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2l.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.

Notes des états financiers (non audité)

- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les conventions de prise en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

l) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

m) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque série de parts à la date de l'attribution. Tous les frais de gestion et frais d'administration fixes propres à une série n'ont pas besoin d'être attribués.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Notes des états financiers (non audité)

Abréviation des devises

AED	– Dirham des Émirats arabes unis	JPY	– Yen japonais
ARS	– Peso argentin	KRW	– Won sud-coréen
AUD	– Dollar australien	MAD	– Dirham marocain
BRL	– Réal brésilien	MXN	– Peso mexicain
CAD	– Dollar canadien	MYR	– Ringgit malais
CHF	– Franc suisse	NOK	– Couronne norvégienne
CLP	– Peso chilien	NZD	– Dollar néo-zélandais
CNY	– Renminbi chinois	PEN	– Nouveau sol péruvien
COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PKR	– Roupie pakistanaise
DKK	– Couronne danoise	PLN	– Zloty polonais
EGP	– Livre égyptienne	QAR	– Riyal qatarien
EUR	– Euro	RUB	– Rouble russe
GBP	– Livre sterling	SAR	– Riyal saoudien
HKD	– Dollar de Hong Kong	SEK	– Couronne suédoise
HUF	– Forint hongrois	SGD	– Dollar de Singapour
IDR	– Rupiah indonésienne	THB	– Baht thaïlandais
ILS	– Shekel israélien	TRY	– Nouvelle livre turque
INR	– Roupie indienne	TWD	– Dollar de Taïwan
JOD	– Dinar jordanien	USD	– Dollar américain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	FNB	– Fonds négocié en Bourse
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle internationale	CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères
ELN	– Billet lié à des titres de participation	CAÉ sans droit de vote	– Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les commissions de suivi sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Fonds.

Pour les parts de série A, de série F, de série S et de série SM, les Fonds peuvent imputer des frais de gestion annuels maximums. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums des frais de gestion facturables* de l'état du résultat global. Pour les parts de série O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer au Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums des frais de gestion facturables* de l'état du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion. Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des Fonds) relativement aux séries A, F, S et SM, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais de réglementation; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des fiduciaires, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les coûts des services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces séries de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précis de la valeur liquidative des séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés aux parts des séries A, F, S et SM des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de série O. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds qui ne sont pas des frais des Fonds attribués aux parts de série O du Fonds. Les frais d'administration fixes payables par le Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation de ces services aux Fonds.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Fonds sont responsables des frais des Fonds, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Fonds.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Fonds relativement aux parts de série A, de série F et de série S des Fonds. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est au gré du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révisée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Fonds dans le cadre des frais des Fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Le gestionnaire des fonds sous-jacents peut, dans certains cas, renoncer, en partie ou en totalité, aux frais de gestion d'un fonds sous-jacent, le cas échéant, ou prendre en charge une partie ou la totalité des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Le Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC est une fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds de créances mondiales CIBC et le Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Fonds, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Notes des états financiers (non audité)

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC se termine le 15 décembre et l'année d'imposition du Fonds de créances mondiales CIBC et du Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les frais de gestion et les autres charges à payer inscrits à l'état de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des Fonds

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des Fonds) relativement aux parts des séries A, F, S et SM, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais de réglementation; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des fiduciaires, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les coûts des services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces séries de parts. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus des Fonds est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* de l'état du résultat global de chaque Fonds.

Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, pour lequel GACI est le conseiller en valeurs, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Dépositaire

Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, qui peuvent comprendre la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (désignée le *dépositaire*). La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Fonds.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

1 888 888-3863

www.cibc.com/fondsmutuels

info@gestiondactifscibc.com